

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 12 du 18 février 2015



A retenir cette semaine

- Mettre en place les cuvettes jaunes afin de détecter l'arrivée des ravageurs
- Aucune capture de charançon de la tige de colza détectée cette semaine
- La reprise de végétation des cultures s'effectue lentement
- Dégâts de gel dans le secteur de Nîtry, Tonnerre et nord/nord-est d'Avallon, notamment sur des colzas ayant subi cet automne de grosses attaques d'altises d'hiver.



Réseau 2014-2015

Le réseau 2014-2015 est actuellement constitué de 70 parcelles. Le BSV de cette semaine est réalisé à partir d'observations faites sur 19 parcelles du réseau ainsi que de remontées terrains.

Stade des colzas

Une grande majorité des parcelles est au stade reprise de végétation C1 avec, pour certaines d'entre elles, l'apparition de jeunes feuilles.

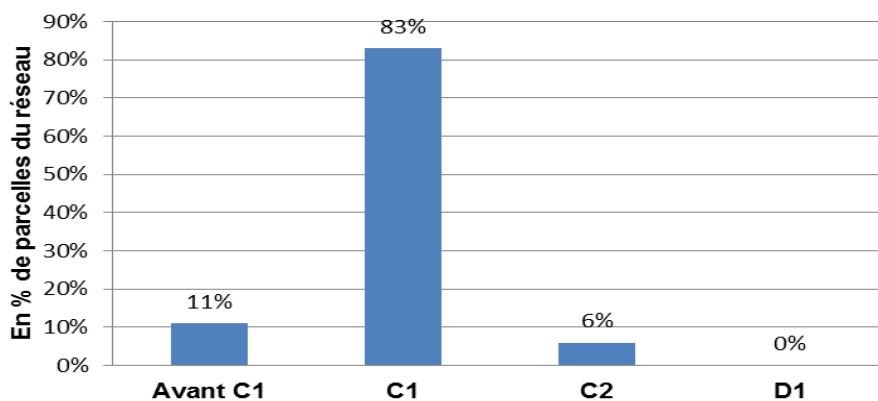
Rappel : un stade est atteint lorsque 50 % des plantes sont à ce stade.

Prévisions météorologiques du mercredi 18 au mardi 24 février :

Après une période ensoleillée, arrivée d'une perturbation vendredi à la mi-journée et installation d'un temps parfois très pluvieux hormis dimanche. Les minimales devraient se situer entre 0 et 2°C et les maximales devraient osciller entre 7 et 10°C - Source Météociel



Stades du colza le 17/02/2015



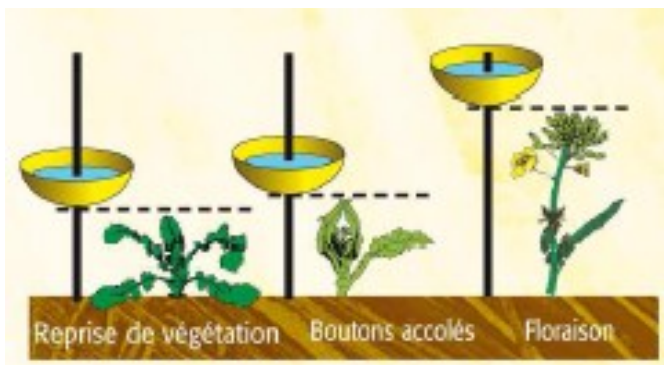


Codification des stades :

30	début de l'élongation de la tige principale: pas d'entre-nœuds («rosette»)	C1 - Reprise de végétation. Apparition de jeunes feuilles vert clair	C1
31	l'élongation du premier entre-nœud est visible	C2 - Entre-nœuds visibles. On voit un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est la tige	C2
50	les boutons floraux sont formés mais toujours enveloppés par des feuilles	D1 - Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales	D1

Mise en place des cuvettes

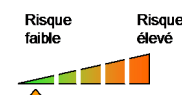
Même si nous avons encore quelques gelées matinales, lorsqu'un radoucissement se manifeste accompagné de période d'ensoleillement l'après-midi, ce sont des conditions favorables à la reprise d'activité des insectes. Il est donc opportun de remettre en place les pièges sur végétation pour être en mesure de capturer, le moment venu, les premiers charançons qui se porteront sur les cultures. En effet à cette période, 3 jours consécutifs avec des températures supérieures à 9°C et l'absence de pluviométrie sont suffisants pour caractériser les conditions de vol du charançon de la tige du colza.



- Placer la cuvette à au moins 10 mètres au-delà de la bordure de la parcelle et, si possible, à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente
- Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle par exemple)
- Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation
- Réaliser 1 relevé au moins 1 fois par semaine

Charançon de la tige du colza

16 parcelles renseignées



Le charançon de la tige du colza est le premier insecte nuisible qui va être piégé. Attention à ne pas confondre ce dernier avec une autre espèce : le charançon de la tige du chou – considéré comme peu nuisible – souvent présent en nombre beaucoup plus important et qui accompagne voire précède le charançon de la tige du colza dans les pièges.

Le charançon de la tige du colza se distingue du charançon de la tige du chou par une taille plus grande et surtout par l'extrémité noire des pattes (rousses pour le charançon de la tige du chou).

Charançon de la tige du chou
(*Ceutorrhynchus. Quadridens*)
Extrémités des pattes rousses



Photo CETIOM

Charançon de la tige du colza
(*Ceutorrhynchus. Napi Gyll.*)
Extrémités des pattes noires



Photo CETIOM



Vous pouvez consulter proplantExpert, un outil d'anticipation sur l'arrivée des insectes grâce aux données météorologiques prévisionnelles de 4 postes (Auxerre, Dijon, Macon et Nevers).

La consultation des données proplantExpert ne doit pas se substituer à l'observation concrète des parcelles mais alerter sur l'arrivée potentielle du ravageur et inciter à la mise en place ou au suivi précis des cuvettes jaunes.

Ce service gratuit est disponible sur le site du CETIOM (www.cetiom.fr).

La consultation du 17 février de cet outil montre qu'actuellement et dans les prochains jours, les conditions climatiques sont défavorables au vol de charançon de la tige du colza sur la région. La semaine dernière au cours de la période du 12 au 13 février, les conditions de vol ont été favorables pour les postes de Nevers et Macon.

En ce début de semaine, aucun charançon n'a été piégé en Bourgogne.

En revanche, des premières captures ont été signalées en région Centre d'où l'importance de remettre en place les cuvettes et de les relever régulièrement.

- Rappel du seuil d'intervention : le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les **premières captures significatives** (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au **stade sensible du colza** (à partir de l'élongation de la tige → passage de C1 à C2).

Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

Avant ce stade, le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.



- La nuisibilité est liée aux œufs qu'il dépose dans la tige du colza. Ces derniers provoquent, en effet, une réaction physiologique de la plante, se traduisant par des nécroses, des déformations, voire des éclatements de tiges. Les pertes de rendement consécutives à ces perturbations sont d'autant plus préjudiciables que le printemps est sec par la suite. **Le risque conjugué donc la présence de femelles aptes à pondre avec la présence de tige tendre.**
- Il est important de lutter contre le charançon avant qu'il ne pondre dans les tiges. Cependant, l'intervention **ne doit pas être réalisée trop tôt**, afin de limiter les risques de ré-intervention, le vol de l'insecte étant parfois étalé. **Le risque est, pour l'instant, faible.**

A la différence avec le charançon de la tige du colza, le charançon de la tige du chou ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforant la tige et s'attaquent à la moelle, sans conséquence sur la croissance de la tige.

Pour information, le charançon du chou a été capturé dans 2 parcelles du réseau (Sergines et Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes, 89).





Larves de grosse altise d'hiver

Depuis le début de l'année, 9 parcelles du réseau ont fait l'objet d'une dissection de plantes. Si 6 d'entre elles sont indemnes, les 3 autres situations (toutes dans l'Yonne) montrent la présence de larves dans le cœur sur 5 à 15 % des plantes (Cuy, Irancy et Venoy).

Certaines parcelles peuvent être fortement touchées comme, par exemple, celle signalée à Puits de Bon (89) - secteur fortement touché par le gel - où la semaine dernière, on observait 90 % de plantes avec des larves d'altises dans le cœur.

Profiter de la visite dans vos parcelles pour vérifier l'éventuelle présence de larves, notamment sur celles où une activité adultes avait été mise en évidence à l'automne.

Pour mémoire, le seuil de nuisibilité est fixé à 7 pieds sur 10 présentant au moins une larve, sachant que sur les gros colzas, le risque de destruction du bourgeon terminal est moindre que sur des colzas faiblement développés.

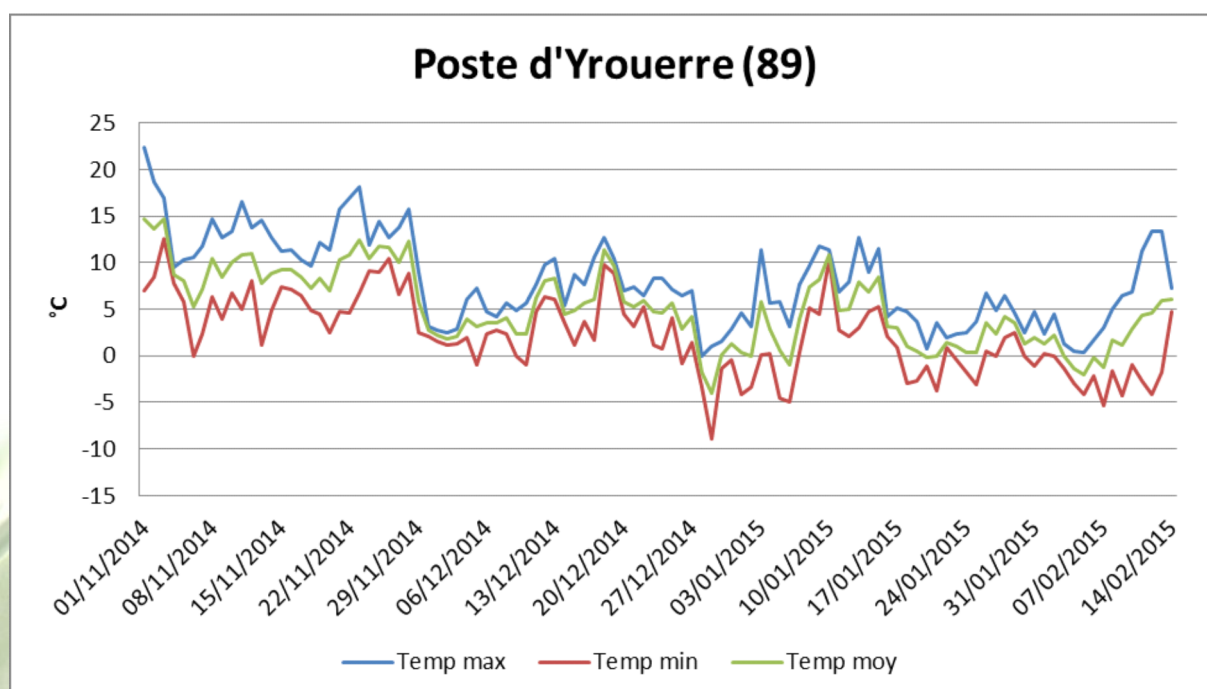
Dégâts de gel

Des parcelles avec de gros dégâts de gel ont été observées dans le secteur de Nitry, Tonnerre et nord/nord-est d'Avallon.

Ce secteur a subi cet automne d'importantes attaques de grosses altises. Malgré des interventions, ce ravageur a été mal contrôlé et a entraîné des pontes et donc des développements larvaires à l'intérieur des plantes. Cela a fragilisé les pieds les rendant plus sensibles à des dégâts de gel.

Hypothèse : 2 phénomènes météorologiques auraient accentué la sensibilité au gel des plantes :

- Après une courte période de froid fin décembre, janvier a été doux et très pluvieux. Les plantes ont amorcé une reprise et se seraient gorgées d'eau, notamment dans les galeries occasionnées par les larves d'altises. (cf photos ci-dessous)
- Le retour du froid peu intense (pas inférieur à -5°C) mais accentué par la présence d'un vent glacial permanent aurait permis la « prise en glace » de ces zones turgescentes.





S. Leau, AMDIS

*cicatrices de piqûres de pontes d'altises
d'hiver sur pétiole et dégât de gel*



G. Jolly, CETIOM

*larves d'altises dans pétiole
et dans l'apex*



C. Robillard, Seine Yonne

*Multiples larves de grosses altises d'hiver
dans le collet*



C Robillard, Seine Yonne

Dégât de gel dans galerie de grosse altise



Larve de grosse altise dans pétiole

Pique sur pétiole

H. Martin, Seine Yonne





Retrouvez dans la note commune 2015, corédigée par l'INRA, l'ANSES et ARVALIS - Institut du végétal, l'état des résistances aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies foliaires des céréales à paille. Cette note formule également des recommandations pour limiter le développement des résistances et maintenir une efficacité satisfaisante des solutions actuelles. Par exemple, la recommandation de limiter l'utilisation des SDHI à une seule application par saison est maintenue, sur orge comme sur blé.

NOTE COMMUNE

Résistance aux fongicides sur céréales à paille

[Téléchargez](#)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN – SARL LEGUY – AMDIS.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »